



PROTOCOLE DE GESTION

DES COMMOTIONS CÉRÉBRALES

pour le milieu de l'éducation et dans le cadre d'activités récréatives et sportives

Protocole de gestion des commotions cérébrales

En juillet dernier, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur annonçait la mise en ligne du *Protocole de gestion des commotions cérébrales pour le milieu de l'éducation et dans le cadre d'activités récréatives et sportives*. Une communication à cet effet fut acheminée par le Ministère à toutes les institutions d'enseignement et aux fédérations sportives.

Ce protocole s'inspire des recommandations du rapport du Groupe de travail sur les commotions cérébrales (GTCC), des outils de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), des discussions tenues avec des représentants du milieu de la santé ainsi que de la déclaration consensuelle de Berlin (2017). Il est le résultat d'un travail de concertation qui vise à uniformiser la procédure et à favoriser la communication entre la famille, l'école, l'équipe sportive et le réseau de la santé.

Puisque la responsabilité et la préoccupation de la santé de nos étudiants-athlètes sont l'affaire de tous, et afin d'être en cohérence avec les orientations ministérielles, le RSEQ vous invite à prendre connaissance du *Protocole de gestion des commissions cérébrales pour le milieu de l'éducation et dans le cadre d'activités récréatives et sportives* et à vous assurer de son application dans le cadre de vos événements.

Pour toutes questions à ce sujet, veuillez joindre la Direction de la promotion de la sécurité au 1 800 567-7902 ou par courriel à promotionsecurite@education.gouv.qc.ca.

Liens utiles

- [Protocole de gestion et fiche de suivi](#)
- [Informations générales sur les commotions cérébrales](#)